

Cet affichage permettrait à toute personne victime ou témoin d'alerter les services centraux de la direction, notamment lorsque l'auteur présumé est le responsable de l'établissement ou du service déconcentré.

Recommandation 42 : Afficher à l'accueil des services déconcentrés les coordonnées des responsables hiérarchiques à contacter en cas de problème, ainsi que celles de la DAJ.

6.4. Les propositions autres afin de renforcer le volet prévention

6.4.1. Des locaux plus transparents et visibles de tous

La mission a observé une absence de transparence des locaux dans les conservatoires, particulièrement dans les salles de classe où se tiennent les cours individuels entre maître et élève.

Elle a eu également connaissance de l'existence de coins lecture dans des recoins peu visibles dans des écoles maternelles et élémentaires. Des situations signalées mettent en cause des agents EPListes et BCDistes de la DASCO, en fonction depuis de nombreuses années, qui ont profité notamment de l'aménagement des lieux pour passer à l'acte.

La mission recommande à la DASCO de contrôler régulièrement les espaces dédiés à la lecture, mais aussi tout espace permettant d'isoler un petit nombre d'enfants du reste du groupe, en présence d'un seul adulte, afin de rendre ces espaces ouverts et visibles.

Le contrôle de la localisation et de l'aménagement des espaces de lecture doit être organisé par les responsables des CASPE en lien avec les services centraux de la direction.

Pour la mission, les petits aménagements de recoins à distance des regards et/ou isolés à un étage différent sont à prohiber.

Recommandation 43 : Prohiber les espaces isolés et les recoins susceptibles de faciliter des infractions sexuelles sur mineurs, notamment les espaces de lecture dans les écoles.

La mission a été informée d'un aménagement progressif des piscines conduisant à favoriser la mixité dans les douches et à rendre ces espaces plus visibles notamment depuis les bassins.

La mission recommande de développer la transparence et la visibilité des locaux et ce pour toutes les directions. Cette recommandation s'adresse aux piscines qui constituent des lieux particulièrement propices aux infractions sexuelles sur mineurs, mais aussi aux crèches et aux conservatoires.

L'aménagement des locaux doit être repensé. La mission propose de rendre les locaux plus transparents et plus visibles, particulièrement les salles de classe dans les conservatoires par la pose de portes en verre, mais aussi de parois entières transparentes. Un simple hublot sur les portes est insuffisant pour permettre le regard des enfants de petite taille.

Recommandation 44 : Rendre les locaux transparents et visibles, notamment par la pose de portes entièrement en verre dans les conservatoires.

6.4.2. La limitation des accès à Internet et de l'usage du portable

Afin de limiter le risque de fréquentation de sites pédopornographiques, la ville doit restreindre l'accès à Internet sur les postes professionnels.

Pour la mission, tout accès élargi devrait faire l'objet d'une demande validée par la hiérarchie. La restriction des postes notamment dans les écoles, les collèges, les

bibliothèques et les établissements de la protection de l'enfance doit être régulièrement vérifiée par la direction concernée en lien avec la DSTI.

Recommandation 45 : Limiter les accès à Internet et en contrôler la réalité.

Plusieurs directions ont identifié les risques inhérents à l'utilisation des téléphones portables par les agents DAC, DFPE, DPA. [.....].

Le développement qui précède a été occulté conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Pour toutes les directions, la mission propose par principe d'interdire aux agents les photos et les films des mineurs accueillis. En cas de dérogation à ce principe, il doit être systématiquement vérifié que les autorisations de photos et de tournages ont été demandées aux familles et obtenues.

Pour la mission, si l'autorisation de photos et de tournages a été accordée et qu'elle est informée d'un usage détourné, la direction doit mener les investigations nécessaires et éventuellement d'enclencher une procédure disciplinaire, voire pénale.

Recommandation 46 : Limiter les usages des portables et sanctionner tout usage détourné.

6.4.3. La promotion des cours collectifs dans les conservatoires

Pour la mission, les cours individuels dans les conservatoires sont porteurs de risque de dérapages importants, notamment du fait d'une relation maître-élève individuelle qui s'inscrit dans la durée, de rapports de proximité et de séduction et d'un contexte musical marqué par une banalisation des relations sexuelles et amoureuses entre maître et élève, particulièrement en référence aux relations entretenues par d'illustres musiciens ou musiciennes comme Hélène Grimaud, célèbre pianiste et Jacques Rouvier, son maître, par exemple.

La mission recommande de limiter les cours individuels pour privilégier de manière systématique les cours collectifs. Ces derniers seraient composés de séquences individuelles successives, en présence d'autres élèves, dans le cadre de l'enseignement de la musique. Pour la mission, mettre fin à ce tête-à-tête entre le maître et l'élève constituerait une mesure préventive efficace.

Des directeurs et des enseignants rencontrés ont également souligné l'intérêt pédagogique des cours collectifs qui permettent de s'enrichir à l'écoute des autres élèves.

Recommandation 47 : Limiter les cours de musique individuels et privilégier systématiquement les cours collectifs.

6.4.4. L'encadrement des stages d'été organisés par des enseignants de conservatoire

Pour la mission, les stages d'été proposés à des élèves de conservatoire constituent des lieux à haut risque. Ces stages ont été présentés par d'anciens élèves, mais aussi par des agents de conservatoires comme des temps propices aux rapports de séduction entre maître et élève, à la promiscuité et aux soirées en présence de drogues et d'alcool ; les élèves mineurs étant accueillis avec des élèves majeurs.

La DAC et les conservatoires doivent impérativement s'emparer du sujet des stages d'été. Certes, ils sont organisés par des associations hors des murs des conservatoires, mais ils sont rendus possibles parce que les conservatoires mettent directement en lien les professeurs et les élèves.

